

Propriétaire de puits?

Le saviez-vous?

Votre eau peut être claire, inodore et agréable à boire, mais contenir des bactéries et des produits chimiques pouvant affecter votre santé.

Les dispositifs de traitement souvent installés pour améliorer l'apparence de l'eau (ex. : adoucisseur, filtre au charbon actif, filtre au sable vert) n'éliminent pas les principaux risques à la santé.

C'est votre responsabilité de vous assurer de la qualité de votre eau potable afin de prévenir les problèmes de santé

Que faut-il faire analyser?

LES BACTÉRIES* : Analyser au moins 2 fois par année

- Risque de nausées, vomissements, diarrhées, maux de ventre.
- Présence causée par l'activité humaine et animale.

* L'analyse inclut les coliformes totaux, E. coli, entérocoques et colonies atypiques.

LES NITRATES : Analyser 1 fois par année

- Diminuent le transport d'oxygène dans le sang. Les femmes enceintes et les nourrissons sont plus vulnérables.
- Présence due aux activités agricoles et aux fosses septiques.

L'ARSENIC : Analyser au moins 1 fois

- Substance cancérigène, naturellement présente dans le sol, **particulièrement en Estrie et dans l'est de la Montérégie**

Quand?

Au printemps et à l'automne (en période de dégel ou de fortes pluies) ou si votre eau a changé d'aspect, de goût ou d'odeur.

Où?

Dans un **laboratoire accrédité** par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

La liste des laboratoires accrédités peut être consultée au lien suivant : <https://bit.ly/3SghQiy>.

Certains laboratoires offrent la possibilité de commander une trousse d'analyse et de la faire livrer chez vous. Des coûts peuvent y être associés.



Pour plus de détails sur les analyses à réaliser, les laboratoires accrédités, la signification des résultats obtenus, les effets à la santé et les solutions possibles s'il y a contamination, nous vous invitons à consulter :

« La qualité de l'eau de mon puits » sur le site du MELCCFP : environnement.gouv.qc.ca/eau/potable

« Eau potable » sur le site du CIUSSS de l'Estrie – CHUS : santeestrie.qc.ca/eau

« Contamination de l'eau potable d'un puits » sur le site Quebec.ca : sante.gouv.qc.ca/

Si vous soupçonnez des problèmes de santé liés à la qualité de votre eau, communiquez avec Info-Santé 811